

Taux de faible poids à la naissance (moins de 2 500 grammes, mais plus de 500 grammes)

Nom	Taux de faible poids à la naissance (moins de 2 500 grammes, mais plus de 500 grammes)
Nom abrégé ou autre nom	Sans objet
Description	Taux brut de faible poids à la naissance (moins de 2 500 grammes, mais plus de 500 grammes)
Interprétation	Un faible taux est souhaitable.
Dimension du cadre de PSS	Résultats du système de santé : Améliorer l'état de santé des Canadiens
Nature des besoins	Sans objet
Couverture géographique	Ensemble des provinces et des territoires
Niveau de déclaration et désagrégation	National, Provincial et territorial, Régional
Résultats de l'indicateur	https://apps.cih.ca/mstrapp/asp/Main.aspx?Server=apmstrextpd_i&project=Quick%20Stats&uid=pce_pub_fr&pwd=&evt=2048001&visualizationMode=0&documentID=7FA1013E11DF67A7001000804F1D38A0
Identification de l'indicateur	
Nom	Taux de faible poids à la naissance (moins de 2 500 grammes, mais plus de 500 grammes)
Nom abrégé ou autre nom	Sans objet
Description et calcul de l'indicateur	
Description	Taux brut de faible poids à la naissance (moins de 2 500 grammes, mais plus de 500 grammes) Taux = (Nombre de naissances vivantes dont le poids à la naissance est entre 500 et 2 499 grammes inclusivement) / (Nombre de naissances vivantes dont le poids à la naissance est égal ou supérieur à 500 grammes) x 100
Calcul : description	Unité d'analyse : patient ayant obtenu son congé d'un établissement de soins de courte durée
Calcul : affectation géographique	Lieu de résidence
Calcul : type de mesure	Taux - Taux par 100
Calcul : ajustement	Aucun
Calcul : méthode d'ajustement	Sans objet
Description : Nombre de naissances vivantes dont le poids à la naissance est égal ou supérieur à 500 grammes	
Inclusions : Codes de naissance à l'hôpital, CIM-10-CA : – Le code de diagnostic Z38.0, Z38.3 ou Z38.6, peu importe sa position.	
Dénominateur	Exclusions : 1. Enregistrements autres que de nouveau-né 2. Donneurs décédés 3. Poids inférieur à 500 grammes 4. Poids à la naissance non valide (poids = case vide, 0000, 0001 ou ZZZZ) 5. Codes d'avortement ou de naissance hors hôpital, CIM-10-CA : – Le code de diagnostic P96.4, Z38.1, Z38.2, Z38.4, Z38.5, Z38.7 ou Z38.8 est saisi dans n'importe quel champ de diagnostic.
Description : Nombre de naissances vivantes dont le poids à la naissance est entre 500 et 2 499 grammes inclusivement	
Numérateur	Inclusions : Poids inférieur à 2 500 grammes Exclusions : Identiques aux exclusions pour le dénominateur (le numérateur est un sous-ensemble du dénominateur)
Contexte, interprétation et points de référence	
Justification	Le faible poids à la naissance peut accroître la durée du séjour à l'hôpital et le coût des soins de santé. Au cours des exercices, ces taux continuent de varier entre les provinces et territoires. Ainsi, cet indicateur permet d'informer les planificateurs gouvernementaux, les responsables de l'élaboration des politiques, les décideurs du système de santé, les dispensateurs de soins, les patients et le grand public. Il peut également contribuer à sensibiliser le public et permettre d'établir des comparaisons entre les taux canadiens et ceux d'autres pays.
Interprétation	Un faible taux est souhaitable.
Dimension du cadre de PSS	Résultats du système de santé : Améliorer l'état de santé des Canadiens
Nature des besoins	Sans objet

Objectifs et points de référence	Sans objet
Références	Sans objet
Disponibilité des sources de données et résultats	
Sources des données	BDCP, BDMH, MED-ÉCHO
	Type d'année :
	Exercice
Années de données disponibles	Première année de données disponibles : 2001 Dernière année de données disponibles : 2018
Couverture géographique	Ensemble des provinces et des territoires
Niveau de déclaration et désagrégation	National, Provincial et territorial, Régional
Mise à jour des résultats	
Fréquence de mise à jour	Chaque année
Résultats de l'indicateur	Outil Web : Statistiques éclair URL : https://apps.cihi.ca/mstrapp/asp/Main.aspx?Server=apmstrextpd_i&project=Quick%20Stats&uid=pce_pub_fr&pwd=&evt=2048001&visualizationMode=0&documentID=7FA1013E11DF67A7001000804F1D38A0
Mises à jour	Depuis 2015-2016, les résultats à l'échelle nationale incluent les non-résidents du Canada.
Énoncé de qualité	Afin de produire une estimation plus stable des taux, seules les données des régions comptant au moins 75 000 habitants (pour les exercices de 2001-2002 à 2005-2006) ou 50 000 habitants (pour les exercices de 2006-2007 à 2014-2015) ont été présentées. L'instabilité des taux et la sous-déclaration des données ont également entraîné la suppression de données. Depuis 2015-2016, les régions ne sont plus supprimées en fonction de la population. La méthodologie de suppression suivante est plutôt utilisée :
Mises en garde et limites	a) Suppression aux fins de protection de la vie privée : Une règle de suppression est appliquée à tous les résultats d'indicateurs cliniques afin de protéger la vie privée. Les numérateurs et dénominateurs se situant entre 1 et 4 sont supprimés. b) Suppression de résultats instables : Les résultats instables sont également supprimés. De façon générale, il s'agit de résultats dont le dénominateur se situe entre 1 et 49. Depuis 2006-2007, l'ensemble des provinces et des territoires soumettent leurs données selon le système de codification de la Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes, 10 ^e version, Canada (CIM-10-CA) et de la Classification canadienne des interventions en santé (CCI); pour cette raison, les taux canadiens ne sont fournis qu'à compter de 2006-2007.
Problèmes relatifs à l'établissement des tendances	Les résultats sont présentés en fonction de la région de résidence des patients et non de l'établissement où l'hospitalisation a eu lieu. Dans le cas de l'Île-du-Prince-Édouard et de chacun des territoires, l'ensemble de la province ou du territoire constitue une région. En Nouvelle-Écosse et en Alberta, les régions sanitaires ont changé au fil du temps. Le Fichier de conversion des codes postaux (FCCP/FCCP+) a servi à faire le rapprochement entre les patients et leur région de résidence. Depuis 2015-2016, les résultats à l'échelle nationale incluent les non-résidents du Canada. Le Nunavut n'a pas soumis de données à l'ICIS en 2002-2003. Les données de 2004-2005 de la Région 6 du Nouveau-Brunswick ont été supprimées en raison d'une soumission incomplète. Par conséquent, les données de cette région sont exclues du taux de la province. Les données de 2006-2007 et 2008-2009 de la région de Peace Country de l'Alberta ont également été supprimées en raison d'une soumission incomplète. Les données du Nunavut pour 2016-2017 sont incomplètes; les résultats des indicateurs ont donc été supprimés.
Commentaires	Sans objet